



## Vaccin contre la nouvelle grippe («grippe porcine»)

[www.neuegrippe.bund.de](http://www.neuegrippe.bund.de)

### La meilleure protection contre la nouvelle grippe («grippe porcine») est de se faire vacciner à temps.

Les vaccins constituent la protection la plus efficace et la plus sûre contre les maladies contagieuses comme le tétanos, la diphtérie et la poliomyélite. Depuis des années, on vaccine contre la grippe saisonnière. Un vaccin a également été développé contre l'agent pathogène de la nouvelle grippe. Ce dépliant vous présente les informations les plus importantes concernant la vaccination contre la nouvelle grippe.

### Qu'est-ce que la nouvelle grippe ?

La nouvelle grippe, également appelée grippe porcine ou influenza nouvelle, est déclenchée par le virus pandémique A de l'influenza (H1N1). Il s'agit d'une nouvelle variante de l'agent pathogène de la grippe, contenant les gènes de virus de l'influenza aviaire, porcine et humaine. Le virus se transmet facilement d'homme à homme. Comme il s'agit d'une nouvelle variante, la plupart des êtres humains n'ont pas encore développé d'immunité suffisante contre elle. Au niveau mondial, beaucoup de gens se contaminent et tombent malades. On parle donc de pandémie.

La contamination se fait de personne à personne, surtout par le bais d'infection par gouttelettes. Les virus se transmettent directement quand les personnes infectées éternuent, toussent, parlent ou embrassent quelqu'un. Mais les virus peuvent également se transmettre de la main à la main – par exemple après un éternuement – ou par le biais de surfaces sur lesquelles les virus adhèrent, passant de la main aux muqueuses de la bouche ou du nez. Il est donc important de suivre scrupuleusement les recommandations d'hygiène, par exemple de se laver souvent les mains ([www.wir-gegen-viren.de](http://www.wir-gegen-viren.de)).

### Pourquoi se faire vacciner? – Utilité du vaccin!

En Allemagne, dans la phase initiale, la maladie s'est déroulée de façon relativement bénigne jusqu'à présent. Dans les pays particulièrement touchés, de nombreux cas d'évolutions graves de la grippe ont été rapportés, également accompagnés de décès. En plus, le virus pourrait se transformer, ce qui rend l'évolution ultérieure difficile à prévoir. A l'avenir, même si le virus devait devenir insensible aux médicaments antiviraux, le vaccin protège. Le vaccin fait partie des mesures de protection les plus importantes et les plus efficaces contre la nouvelle grippe. Protégez-vous si vous faites partie des personnes auxquelles on recommande le vaccin.

**Ce vaccin est une offre qui vous est faite pour vous protéger. C'est un vaccin que vous faites volontairement. Il n'y a pas d'obligation de se faire vacciner.**

### Comment fonctionne le vaccin contre la nouvelle grippe ?

Comme le vaccin saisonnier ne protège pas contre la nouvelle grippe, un nouveau vaccin a été développé spécialement contre la nouvelle grippe (influenza A (H1N1)). Il contient les composants du nouveau virus de la grippe et en principe, il fonctionne comme tout autre vaccin contre la grippe. Pour pouvoir protéger un grand nombre de gens et pour que le vaccin puisse agir contre le nouveau virus susceptible de continuer à se développer, le vaccin contient un adjuvant. L'adjuvant soutient la réaction immunitaire. Au cours d'études cliniques sur les vaccins contre la grippe, il a été testé sur plus de 20.000 personnes. Ce vaccin peut être utilisé pour toutes les personnes âgées de plus de six mois.

Le dosage du vaccin dépend entre autres du groupe d'âge. Vous obtiendrez des renseignements précis là où vous serez vacciné.

**Important:** Le vaccin contre la nouvelle grippe ne remplace pas le vaccin contre la grippe saisonnière!



## A qui s'adresse particulièrement le vaccin ?

Selon les estimations de la Commission Permanente allemande de la vaccination (STIKO) de l'Institut Robert Koch, tous les groupes de population peuvent profiter de la vaccination. Cependant, en raison de capacités de production limitées, le vaccin ne sera pas disponible de prime abord en quantité intégrale. Pour cette raison, la STIKO a formulé une recommandation sur l'ordre chronologique de vaccination de certains groupes de personnes dans le temps, afin de protéger le plus rapidement possible celles qui présentent un risque accru. Vu la situation actuelle, la STIKO recommande de vacciner les groupes de personnes suivants contre la nouvelle grippe :

- Les employés des services médicaux et des organismes de bienfaisance, en contact avec des patients ou du matériel infectieux
- Les personnes à partir de l'âge de 6 mois, présentant un risque accru suite à une affection de base
- Les femmes enceintes (de préférence à partir du deuxième tiers de la grossesse) et les femmes en couches

Si nécessaire, la recommandation pourra s'étendre ultérieurement à d'autres groupes de population.

Pour **les personnes au système immunitaire défaillant** ou présentant **des maladies préalables chroniques** (p.ex. asthme ou diabète) la vaccination est particulièrement importante, car en cas d'infection, l'évolution de la maladie risque d'être grave ou ils risquent de développer des complications. **Les femmes enceintes à partir du deuxième tiers de la grossesse** font également partie d'un groupe à risque, auquel on recommande la vaccination. Le risque d'une évolution grave de la maladie augmente avec la durée de la grossesse. En l'absence d'autres données, la STIKO recommande de vacciner les femmes enceintes avec un vaccin sans adjuvant. La STIKO attire l'attention sur le fait qu'il faut considérer individuellement les risques et les effets du vaccin avec le médecin.

En raison de ses contacts étroits avec les patients, le personnel médical est exposé à un risque accru de contamination. Cette vaccination protège non seulement la propre santé de ces personnes et celle de leur famille, mais également la santé de leurs patients.

Au-delà de la recommandation de la STIKO, on prévoit également de vacciner contre la nouvelle grippe les personnes qui travaillent dans des établissements importants pour le maintien de la vie publique. Cela concerne surtout les employés de police et les pompiers.

## La vaccination contre la nouvelle grippe est-elle bien tolérée ?

Au moment de l'adaptation annuelle des vaccins contre la grippe saisonnière, aucune modification du type et de la fréquence des effets secondaires des vaccins contre la grippe n'a été observée. Les effets secondaires les plus fréquents étaient des irritations à l'endroit de la piqûre, de la fièvre, de la fatigue, des douleurs aux articulations et des douleurs musculaires et d'autres symptômes légers prouvant que le système immunitaire commence à travailler.

Dans les vaccins contre la nouvelle grippe, aucune modification du type d'effets secondaires n'a été observée. L'ajout d'un adjuvant peut renforcer les effets secondaires. Si ces effets secondaires durent plus de deux jours ou si d'autres symptômes apparaissent, consultez votre médecin.

Toutes les maladies accompagnées de fièvre ou de réactions allergiques connues à un des composants du vaccin constituent une raison de repousser éventuellement la vaccination ou de ne pas la faire. Si cela est le cas, parlez-en avec le médecin avant la vaccination.

## Où a lieu la vaccination ?

En Allemagne, pour tenir compte des particularités régionales, chaque land organise lui-même la vaccination. Le service médical et sanitaire de votre commune ou votre médecin de famille vous informeront sur le lieu et la date où la vaccination aura lieu. Informez-vous également auprès des médias régionaux sur les centres actuels de vaccinations.

## Autres informations

En Allemagne, la propagation et l'évolution de la nouvelle grippe font l'objet d'observations intensives. Sur Internet, le gouvernement fédéral met des informations détaillées à disposition du public, concernant la situation actuelle et toutes les questions sur les possibilités individuelles de prévention, le comportement en cas de maladie, les voyages, le vaccin et la vaccination. Vous trouverez une vue d'ensemble de toutes les offres d'informations sur :

[www.neuegrippe.bund.de](http://www.neuegrippe.bund.de)

Du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h vous obtiendrez des informations d'ordre général sur la nouvelle grippe («grippe porcine») en composant le numéro d'appel pour l'information du public du ministère fédéral de la santé:

**030 346465100**

Sur place, les administrations de la santé prodiguent des informations concernant la vaccination, de nombreux länder proposent aussi une hotline centrale:

Bavière		089-31 56 01 01
Hambourg		040-4 28 37 37 95
Basse-Saxe		0511-4 50 55 55
Rhénanie du Nord Westphalie		0180-3 10 02 10*
Rhénanie Palatinat		06131-16 52 00
Sarre	(général)	0681-5 01 36 94
	(vaccination)	0681-5 01 36 95
Saxe-Anhalt		0391-5 37 7111
Schleswig-Holstein		0431-1 60 66 66
Thuringe		0361-37 74 30 99

\* numéro payant 9c/min. dans le réseau fixe allemand, les prix peuvent varier dans les réseaux de téléphone mobile.

## Mentions légales

### Editeur:

Ministère fédéral de la santé, Service des relations publiques, 11055 Berlin

Chargée de mission du gouvernement fédéral pour la migration, les réfugiés et l'intégration, 11012 Berlin

Centre fédéral d'éducation pour la santé (BZgA), Cologne

Institut Robert-Koch, Berlin

Institut Paul-Ehrlich, Langen

**Traduction:** Centre ethno-médical, Hannover

Tous droits réservés

**Maquette:** co/zwo.design, Düsseldorf

**Photos:** Fotolia, photocase, RKI / Bannert & Holland

**Etat actuel:** Octobre 2009

Ce dépliant est remis gratuitement par les éditeurs. Il n'est pas destiné à être vendu par la / le destinataire ou par des tiers. Ce dépliant est publié dans le cadre du travail de sensibilisation des éditeurs. Pendant la campagne électorale, il ne peut pas être utilisé à des fins de publicité électorale par les partis ni par des aspirants aux élections ou par des scrutateurs. Cela vaut pour les élections européennes, parlementaires, régionales et communales. En particulier toute distribution de ces dépliant dans des manifestations électorales, sur des stands d'information des partis ainsi que l'ajout, l'impression ou le collage d'informations concernant un parti politique ou des publicités est considérée comme abusive. La transmission à des tiers en vue de la campagne électorale est également interdite. Indépendamment du moment où le destinataire reçoit cette brochure, par quelle voie il la reçoit et indépendamment du nombre d'exemplaires, même sans rapport de temps avec une campagne électorale imminente, cette brochure ne doit pas être modifiée d'une façon pouvant être interprétée comme prise de parti du gouvernement fédéral en faveur de certains groupes politiques.